

Des brevets suisses tardivement reconnus

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE Des inventions suisses sont au cœur des smartwatches d'Apple et d'autres fabricants. Les brevets qui les protègent ont contraint les géants du secteur à reconnaître l'origine de ces inventions.

PAR LUC-OLIVIER ÉRARD

Le génie collectif suisse qui se trouve dans toutes les smartwatches du monde est-il en passe d'être reconnu? L'histoire retiendra-t-elle plutôt que, pour une deuxième fois en moins d'un siècle, les horlogers ont laissé filer la poule aux œufs d'or? Telles sont les vertigineuses questions que pose l'affaire qui vient de se jouer dans les couloirs du système judiciaire étasunien. Des brevets suisses auraient donné lieu à des accords financiers confidentiels avec de grands noms de la tech, producteurs de smartwatches, en marge de procédures judiciaires au Texas. Intentés par une société américaine de défense de brevets, certains de ces litiges se sont en effet éteints.

En se félicitant, sur les réseaux sociaux, de la tournure des événements, l'expert de la propriété intellectuelle Christophe Saam, fondateur de l'étude neuchâteloise P&TS, nous a mis la puce à l'oreille. Il décrit «une histoire méconnue née de travail en coulisses et de combinaisons réussies entre sport de haut niveau, ingénierie de précision et stratégie de brevets».

Pour comprendre ce qui s'est passé dans l'antichambre d'un tribunal de Houston, il faut se plonger dans une aventure entrepreneuriale parmi les plus fascinantes du début du siècle, celle de Patrick Flaction, préparateur physique de la skieuse Lara Gut pendant quatorze ans et fondateur de la PME valaisanne Myotest.

1994 La révolution Jean-Pierre Egger

Tout commence à la Haute Ecole fédérale de sport, à Macolin. L'ancien athlète olympique neuchâtelois Jean-Pierre Egger (1943-2025) y est responsable de la formation des entraîneurs de 1994 à 1998. Pionnier de la préparation physique, il développe des tests de laboratoire permettant d'obtenir des données sur la forme physique des athlètes. Les plus grands sportifs se précipitent chez ce monument du sport national pour faire le point sur leur condition physique, une ou deux fois par an.

En 2004, l'Institut français d'étude du sport est le premier à acheter un Myotest, «pour 8300 euros», se souvient Patrick Flaction.

Parmi les entraîneurs qui viennent se former à Macolin, Patrick Flaction. «En discutant avec Jean-Pierre Egger et Manu Praz (ndlr: un cadre dans le monde du ski aujourd'hui actif à Macolin), nous nous rendons compte que nous pourrions récolter ces données à l'entraînement», raconte Patrick Flaction, aujourd'hui à la tête d'Elitment, l'agence privée d'entraîneurs qu'il a fondée en 2016.

1996 Un labo sur les hanches

L'idée consiste à utiliser un petit dispositif électronique qui détermine



l'accélération d'un objet, l'accéléromètre. On en trouve aujourd'hui dans toutes les centrales inertielles, composant indispensable pour déterminer la position et le mouvement des téléphones portables et des smartwatches.

Le préparateur physique veut commercialiser son invention. En 1996, il crée la start-up Myotest. C'est sa rencontre avec l'entrepreneur et investisseur valaisan Alain Nicod et avec l'ingénieur Alex Bezinge (1957-2013) qui permettra à Myotest de se développer. L'équipe de Myotest reprend les données d'Egger, formule des algorithmes et parvient à obtenir des infos sur la puissance développée pendant les mouvements des athlètes en plein exercice. Fixé sur les hanches, le boîtier de Myotest est capable de mesurer force, vitesse et puissance en temps réel. Un véritable laboratoire de biomécanique miniature.

En 2004, l'Institut français d'étude du sport est le premier à acheter un Myotest, «pour 8300 euros», se souvient Patrick Flaction. «Nous avons dû faire beaucoup de tests avec les athlètes. Certaines données étaient moins précises qu'en laboratoire, donc nous devions prouver l'avantage qu'il y a à récolter des données certes moins précises mais tout au long de l'entraînement.»

2006 La pionnière Lara Gut

L'affaire prend une nouvelle tournure lorsque Pauli et Gabriella Gut appellent

Les brevets suisses des smartwatches sont bien défendus aux Etats-Unis.
ADOBE STOCK/MONTAGE: PASCAL CLAINVAZ

Jean-Pierre Egger. Leur fille Lara, née en 1991 et qui skie depuis ses 18 mois, montre des capacités exceptionnelles dès ses premières compétitions juniors. Jean-Pierre Egger recommande Patrick Flaction. En 2006 débutent quatorze ans de collaboration.

Dès le début des entraînements de Gut avec Flaction, les boîtiers Myotest, désormais fonctionnels et carénés par le

célèbre designer industriel Antoine Cahen, sont utilisés par le Team Gut pour faire progresser Lara.

La skieuse est ainsi parmi les toutes premières sportives d'élite à avoir utilisé ce matériel. Plusieurs spécialistes que nous avons contactés partagent l'avis que Myotest a contribué au succès de Lara Gut. Sollicitée, Lara Gut-Behrami n'a pas répondu à nos questions.

2014 L'Apple Watch arrive

Malheureusement, la technologie valaisanne arrive sur le marché à peu près en même temps que l'iPhone, né en 2007, avec son écran couleur et son accéléromètre. Les géants de la tech démocratisent l'usage des technologies portables. «On aurait fait autrement si on avait su», indique Patrick Flaction. Après quinze ans, il jette l'éponge et confie la société à des successeurs, mais retient de cette période «une aventure extraordinaire. Mon seul regret est que mes actionnaires n'aient pas retrouvé leur mise.»

A la sortie de l'Apple Watch en 2014, le constat est indiscutable: les ingénieurs de Myotest se rendent compte qu'une partie de leurs inventions se retrouvent dans des produits de masse américains ou coréens.

Incapables de concurrencer les géants mondiaux sur le plan industriel, les inventeurs suisses n'ont d'autre choix que de défendre leurs innovations dans le champ légal de la propriété intellectuelle. C'est chez P&TS, qui avait pris en charge le dépôt des brevets,

que va germer le projet de les confier à une société étasunienne afin de les défendre outre-Atlantique. La société Slyde Analytics se voit confier les brevets de Myotest, mais aussi ceux d'une société horlogère vaudoise, Slyde. Elle aussi détient des brevets qui se retrouvent dans les smartwatches.

De nouveaux investisseurs permettent à Slyde Analytics d'aller défendre les inventions devant les tribunaux.

2015-2025 Des dizaines d'inventions «empruntées»

Parmi les dizaines de brevets concernés, on trouve le premier brevet, déposé par Myotest en 2006, qui décrit l'utilisation d'un accéléromètre pour évaluer les capacités musculaires et la première utilisation d'un accéléromètre pour mesurer différents paramètres biomécaniques lors de la course.

Le fait que leurs deux portefeuilles de brevets se retrouvent dans la même société américaine ne doit évidemment rien au hasard.

Slyde, de son côté, commercialise une montre électronique qui sort du mode veille grâce à un mouvement du poignet. Et surtout, elle a breveté, six ans avant la sortie d'Apple Watch, une montre carrée à écran digital sur lequel on peut afficher de nombreuses indications en scrollant dans deux directions. Le fait que leurs deux portefeuilles de brevets se retrouvent dans la même société américaine ne doit évidemment rien au hasard. Les deux sociétés partagent le même directeur technique, Alex Bezinge, et toutes deux comptent Alain Nicod parmi leurs investisseurs. Leur conseil en brevet est assuré par P&TS.

2025 Slyde Analytics: le coup du siècle?

C'est donc la société Slyde Analytics, basée à Houston, au Texas, qui commercialise les brevets de Slyde et de Myotest. Ce qui lui permet d'attaquer les géants du secteur. On trouve la trace de ces litiges dans les répertoires officiels. Ils concernent essentiellement Apple, Garmin et Samsung, trois des principaux acteurs d'un marché évalué à 33 milliards de dollars en 2025.

Certains de ces litiges se sont éteints en 2025, signalant selon toute vraisemblance des accords extrajudiciaires. Cependant, aucun des acteurs contactés dans le cadre de cette affaire n'a pu ou voulu articuler le moindre montant. Pour l'heure, on ignore la nature exacte des dédommagements et leur étendue dans le temps, passé et futur. Quant à Christophe Saam, il déclare: «Le fait que les actions judiciaires contre de très gros acteurs industriels n'aient pas été combattues jusqu'à leur terme démontre indirectement une reconnaissance du rôle des innovations suisses dans l'apparition des smartwatches.»